

8 Société et Culture

Justice/Point-presse du Syndicat national des magistrats du Gabon, hier

Le Synamag exprime son ras-le-bol

COE

Libreville/Gabon

"LE Synamag prévient que la paralysie des juridictions n'est pas l'essence de ses activités. Mais, si l'exécutif nous y contraint une fois de plus, la fermeture des juridictions sera demandée dès la rentrée judiciaire prochaine". Tel a été en substance l'avertissement lancé, hier, par le Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag), au cours d'un point-presse animé

par ses responsables dans la salle d'apparat du Palais de Justice de Libreville. Un avertissement directement adressé à l'Exécutif suite aux différents nominations, affectations et avancements, des magistrats concernant tous les ordres, par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), réuni le 3 juillet dernier. Des décisions "d'une grossière illégalité et d'une particulière incongruité" que le Synamag entend dénoncer. "Le Conseil supérieur de la magistrature a, une fois de plus, violé son devoir qui est de veiller



Photo : COE

Le président du Synamag, Germain Nguema Ella (micro), s'adressant hier à ses collègues.

impérieusement à la bonne administration de la Justice. Car, en créant des situations discriminatoires et fonciè-

rement illégales, il a manqué gravement aux obligations de son état", déplore Germain Nguema Ella. Le président du Synamag exhorte par ailleurs le CSM à régulariser ces situations avant la rentrée judiciaire prochaine. Le Synamag s'est aussi intéressé aux décisions du Conseil des ministres du 21 juin dernier. Parmi lesquelles l'abattement de 5, 10 et 15%, proportionnellement à des tranches de rémunération, des agents publics de l'Etat dont le salaire est supérieur ou égal à 650 000 francs et la mise

sous bons de caisse de ces derniers dès cette fin du mois de juillet. "Le Synamag, en tant qu'acteur civil, tient à marquer sa désapprobation quant à la méthode employée par le gouvernement pour mettre davantage de pression sur les conditions de vie déjà précaires des agents publics. La position du Synamag est claire, nous ne sommes pas favorables à de telles mesures pour autant qu'elles resteront incohérentes, inefficaces et sectaires", a conclu Germain Nguema Ella.

Assemblée générale du Syndicat des greffiers du Gabon (SGG) hier

Pour renouer avec la lutte

COE

Libreville/Gabon

LES membres du Syndicat des greffiers du Gabon (SGG) étaient réunis, hier, au palais de justice de Libreville en assemblée générale. L'ordre du jour portait sur la réactualisation de ladite structure syndicale en veilleuse depuis un certain temps. Quitus a donc été donné au bureau provisoire, que préside Me Thytiss Henry Moretchy, de s'approprier les maux qui minent le corps de greffe,

renouer le contact avec la tutelle et éventuellement préparer les élections qui permettront de mettre en place le bureau définitif du SGG. Des objectifs qu'ils doivent atteindre d'ici le mois de décembre pour la bonne marche du corps de greffe. Parmi les maux qui affectent ce pan de la Justice, il y a notamment les irrégularités au niveau des affectations et des profils. "Tous ces éléments nous permettent d'être compétitifs sur le plan international. Le Gabon est membre d'un certain nombre d'institutions juridictionnelles à l'exté-



Photo : COE

Me Thytiss Hemy Moretchi, président du bureau provisoire du syndicat (g), lors de son intervention.

rieur. Donc, il est important pour nous que les greffiers aient suffisamment de formation pour être compétitifs. C'est autant de maux dont nous devons nous ap-

roprier afin de pouvoir faire avancer ce corps qui souffre au sein de la justice", a déclaré Me Thytiss Henry Moretchy. Revenant sur la situation qui prévaut actuellement au sein de ce corps, le président provisoire estime qu'il n'y a pas de division au sein du corps de greffe. "Il y a deux syndicats, selon que la liberté d'expression et d'opinion est garantie en République gabonaise. Le monde de l'éducation nationale et de la santé regorge de plusieurs syndicats, le département de la Justice ne fera pas le contraire. Notre syndicat renaît pour

donner un autre champ aux greffiers. Nous pouvons nous retrouver sur des points de vue ou des divergences dans l'objectif principal qui est de faire avancer le corps de greffe", précise le président. Se prononçant sur les mesures d'austérité prises par le gouvernement, le SGG conclut : "Il y a ce qu'on appelle la notion de contrainte budgétaire. Sur la base de celle-ci, nous irons en collaboration et nous verrons également les éléments qui nous seront proposés et à ce moment-là, nous aviserons".

Mesures gouvernementales d'austérité/ Suite au point presse du ministre de la Fonction publique

La réaction de Dynamique unitaire

SNN

Libreville/Gabon

LA centrale syndicale Dynamique unitaire (DU) a tenu, hier, à son siège sis à la cité Awendjé dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Libreville, un point-presse en réaction à la communication faite 24 heures plus tôt par le ministre de la Fonction publique, Ali Akbar Onanga Y'Obegue. Dans cet exercice de pédagogie auquel il s'est prêté, jeudi dernier, le membre du gouvernement expliquait au grand public les mesures visant la maîtrise, l'optimisation de la masse salariale et l'opération de mise sur bons de caisse des agents publics dès ce 25 juillet 2018. Pour DU, il s'agissait, de relever des contradictions dans la démarche gouvernementale depuis l'annonce des mesures d'austérité. Le président dudit regroupement syndical, Jean-Rémy Yama, a relevé point par point des "amalgames" et des "contradictions" sur l'ensemble des 31 points énoncés par le ministre de



Photo : SNN

Les membres de Dynamique unitaire avec leur président Jean-Rémy(c), face à la presse hier.

la Fonction publique car, ne reposant, selon le leader syndical, sur "aucun fondement légal". En s'appuyant, à titre d'exemple, sur le point 1 des dites mesures qui stipule que « l'application des décotes sur les traitements de l'ensemble des institutionnels, des autorités administratives indépendantes, de leurs personnels de cabinet et tous les titulaires de fonctions administratives », montre, selon le syndicaliste, que les fonctionnaires, contractuels, magistrats ne sont pas concernés par la dé-

cote puisque ces derniers ne font pas partie de ces catégories. Par conséquent, « La réduction des salaires des agents publics annoncée par le Porte-parole du gouvernement ne serait plus d'actualité » a relevé le président de DU. A côté de ces mesures conjoncturelles, les responsables de DU notent par ailleurs des mesures structurelles sur lesquelles, pensent-ils, le membre du gouvernement n'a pas communiqué les périodes d'effectivité. Il s'agit, entre autres, de la révision du statut général

de la Fonction publique, En outre, la DU reste sceptique quant au bon déroulement de la distribution des bons de caisse aux agents publics de la province de l'Estuaire, puisque c'est elle dont il est surtout question. Surtout au regard des délais (17 au 24 juillet) assez courts accordés aux agents publics pour réunir les documents administratifs nécessaires. « Il est techniquement impossible que les salaires soient reversés le 25 juillet, même si la date de démarrage de distribution des bons de caisses est retenue pour le

17 juillet », doutent les responsables de DU. C'est pourquoi appellent-ils a

une mobilisation générale de tous les travailleurs sur ces mesures d'austérité.

